

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 mars 2023.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

**Excusé(s)** : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (pouvoir à Hervé BESSONNET), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Nadège BOUTET), MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne

Le : 30/03/2023

Et publication ou notification le :  
30/03/2023

A été nommé secrétaire : M. Hervé MIGNÉ

### 2023\_03\_14 – Subventions 2023

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2023 :

#### Subventions aux Associations – Compte 65748

GARDON PAYS DE RIEZ	700 €
ASR FOOTBALL	1 500 €
LES CAPUCINES	400 €
BIBLIOTHÈQUE	4 714 €
LES AVENTUR'RIEZ	15 000 €
RIEZ CRÉATIONS	700 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE ST HUBERT	100 €
UNC NDR	250 €
AMICALE DETENTE PLEIN AIR RIEZAISE	80 €
COMITÉ DES FETES	200 €
LA MOUVANTE	150 €
VTT RIEZ OCÉAN	120 €
COMMEQUIERS DOJO	240 €
LES ALCYONS	630 €
JUDO COTE DE LUMIERE	150 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PRIVE ST GILLES	180 €
ASSOCIATION SPORTIVE GARCIE FERRANDE	190 €
COMITE DES PARENTS D'ELEVES	690 €
ECOLE NOTRE DAME DE RIEZ	500 €
L'OUTIL EN MAIN	30 €
DIVERS	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 024 € €</b>

#### Subvention communale au CCAS – Compte 657362

CCAS	3 360 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 360 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

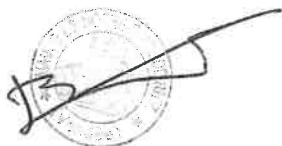
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/03/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,  
Hervé MIGNÉ